

DESTINATAIRES : Parents des élèves des écoles primaires de la CSCV

DATE : Le mercredi 29 avril 2020

OBJET : Réouverture des écoles primaires

Bonjour,

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé, en début de semaine, que les écoles primaires seraient de nouveau ouvertes à compter du lundi 11 mai prochain.

Le retour à l'école est volontaire. Il appartient à chaque parent de déterminer si son enfant réintégrera l'école à ce moment ou s'il poursuivra plutôt ses apprentissages à distance. L'envoi des trousseaux pédagogiques, qui seront bonifiées, se poursuivra pour les parents qui souhaitent garder leur enfant à la maison.

Évidemment, les règles de distanciation sociale et des mesures d'hygiène strictes seront mises en place dans les écoles. À titre d'exemple, un maximum de 15 élèves par groupe est prévu.

Bien que le retour à l'école soit volontaire, il est fortement recommandé aux parents des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de réintégrer l'école, ce qui permettra un accompagnement de l'élève plus soutenu par l'enseignant et par les autres membres de l'équipe-école.

À l'opposé, pour les élèves qui présentent des problèmes de santé importants (ex. maladie chronique, déficit immunitaire grave, etc.), il est préférable de poursuivre les apprentissages à la maison. Il en est de même si c'était le parent qui présentait des problèmes de santé importants.

D'autre part, les services de transport scolaire seront réduits au minimum compte tenu des règles de distanciation sociale qui devront être maintenues dans les autobus. Il est donc fortement recommandé d'assurer le transport de votre enfant. Si cela vous était absolument impossible, il sera important de rappeler l'importance à votre enfant d'éviter les contacts avec les autres élèves.

Comme vous pouvez le constater, la réouverture des écoles, en cette période de COVID-19, amènera des changements considérables qui nécessiteront des adaptations importantes, autant pour les élèves que pour les membres du personnel.

Afin de permettre aux écoles primaires d'organiser adéquatement ce retour en classe le 11 mai, nous avons besoin de confirmer si votre enfant sera de retour, ou non, à l'école.

Pour l'enfant qui poursuivra ses apprentissages à la maison et qui ne sera pas de retour à l'école le 11 mai prochain, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Pour le parent qui souhaite que son enfant réintègre l'école le 11 mai prochain, nous vous invitons à [compléter le questionnaire disponible ici](#).

Les parents ont jusqu'au lundi 4 mai, à 8h, afin de compléter le formulaire.

Un parent qui déciderait initialement de garder son enfant à la maison et qui, quelques jours ou quelques semaines plus tard, souhaiterait que son enfant réintègre l'école a la responsabilité d'en informer l'école. Il en est de même pour le transport scolaire, le cas échéant. Le parent a également la responsabilité de signaler un tel changement au moins une semaine à l'avance.

À l'inverse, un parent qui entend garder son enfant à la maison, après l'avoir initialement fait réintégrer l'école, a la responsabilité d'en informer l'école, et le Service du transport, le cas échéant.

Nous vous souhaitons une excellente journée.